



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS CLERMONT AUVERGNE

27 juin 2023

### *Délibération du CA n° 2023/13*

### **Objet : Restauration agréée : conventions d'agrément des centres hospitaliers de Moulins, Montluçon, Vichy, Le-Puy-en Velay et Aurillac**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1 à L.822-5 ;

Vu la loi n° 2023-265 du 13 avril 2023 visant à favoriser l'accès de tous les étudiants à une offre de restauration à tarif modéré

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique dit « décret GPCP »

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires relative à la restauration agréée en date du 29 juin 1995

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires relative à la restauration agréée en date du 15 octobre 2003

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires relative au prix du repas social en restauration universitaire en date du 13 juillet 2021

Vu la note du Cnous du 29 juillet 2021 relative au tarif boursier à 1 € - modalités d'application de la mesure pour l'année universitaire 2021-2022

Vu le courrier de la Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 30 juillet 2021 relatif à la fixation du prix du repas à tarifs social pour l'année universitaire 2020-2021

### **Rapporteur :**

Madame Marie-Christine GUILLOT, Directrice Adjointe du Crous Clermont Auvergne.

### **Délibération :**

La proposition d'agréer les centres hospitaliers de Moulins, Montluçon, Vichy, Le-Puy-en Velay et Aurillac est approuvé à ***l'unanimité***.

### **Résultat du vote :**

Nombre de membres constituant le conseil d'administration : **28**

Quorum : **10**

Nombre de participants au vote: **26** dont **10** procuration(s)

Contre : **0**

Abstention : **0**

Pour : **26**

Clermont-Ferrand, le 27 juin 2023

Le président du Conseil d'Administration

Monsieur Gabriele FIONI, Recteur délégué pour l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes.